

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPCOURT
SÉANCE DU 10 JUIN 2022 À 19 HEURES 30**

Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-François STEMETZ pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2022 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2022.

**Salle des fêtes : nouveau règlement, nouveau contrat de location et nouveaux tarifs ;
date de reprise des locations :**

Après en avoir délibéré, et à la majorité (10 voix pour, 1 abstention : M. Nicolas LIEGEY), le Conseil Municipal :

- Approuve le nouveau règlement ci-annexé,
- Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01 juillet 2022 :
 - Location week-end (vendredi à partir de 15h00 au lundi jusqu'à 10h00) : 450,00 €
 - Location à la journée (du lundi au jeudi et de la veille 12h au lendemain 12h00) : 150,00 €
 - Consommation électricité : 0,21 €/kW
 - Forfait nettoyage et désinfection obligatoire : 150,00 €

Subvention 2022 au Foyer Rural :

Après en avoir délibéré, et à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre : M. Jean MOTSCH), le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- 500,00 € au Foyer Rural Les Loups
- Participation à hauteur de 50% pour l'achat de feux d'artifices sur présentation de la facture

Sous réserve d'une demande motivée écrite accompagnée du bilan financier, de la liste des adhérents et de l'attestation d'assurance de l'association.

CCPSV : mutualisation des autorisations du droit des sols : convention de prestation de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) :

Après en avoir délibéré et l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la convention à conclure entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Communauté de Communes des Pays du sel et du Vermois et ses Communes membres, organisant l’instruction des autorisations d’occupation au titre du droit des sols
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document contractuel et tout document afférent.

Publicité des actes réglementaires et intermédiaires de la Commune :

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de rendre public les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles par publication sur papier. Cette délibération est applicable à compter du 1er juillet 2022.

Motion : Ecotaxe Grand Est :

En conséquence, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LUPCOURT,

1. **ADOPTE** à l’unanimité la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la Commune de Lupcourt, réuni le 10 juin 2022 demande au Gouvernement l’extension immédiate de l’écotaxe sur le transport routier des marchandises à l’ensemble de la Région Grand Est.

2. **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

PLU : débat sur le PADD :

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur la réduction de l’objectif de population du Projet d’Aménagement et de Développement Durables, se sont fait expliquer certains points et ont à l’unanimité validé cette modification du PADD.

SPL-Xdemat : nouvelle répartition du capital social :

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition du capital social de la Société Publique Locale dénommée SPL-Xdemat, divisée en 12 838 actions, donne pouvoir au représentant de la Commune à l’Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le secrétaire de séance

Jean-François STEMETZ

Le Maire

Patrice LEGAY